

**REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU VAL D'OISE**

Arrondissement de Sarcelles

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL EN VUE DE
L'AGRANDISSEMENT ET DE LA GESTION
DU STADE A DEUIL-LA-BARRE**

SEANCE ORDINAIRE DU 20 MARS 2023

L'An deux mille vingt-trois, le Vingt Mars à Dix-Huit heures,

Le Comité Syndical légalement convoqué, par courrier du 13 Mars 2023 et par affichage du 13 Mars 2023 s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. SUEUR, Président.

ETAIENT PRESENTS

M. SUEUR, Président,
Mme SCOLAN, Vice-présidente,
Mme PETITPAS, M. GUIRAL, M. MASSERANN, M. FROIDURE, Mme ANBANE, M. BASSOT,
M. KALADJIAN.

ABSENTS EXCUSES

Mme HUET, M. MEREL, Mme FERIEN, M. SEGNANE, M. AISS, M. MANFREDI, M. DURIER.

PROCURATION

Secrétaire : Mme PETITPAS.

08 - MODIFICATION DE LA LISTE DES EMPLOIS CRÉÉS SUR LE SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR L'AGRANDISSEMENT ET LA GESTION DU STADE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

CONFORMÉMENT à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois sont créés par l'organe délibérant de la collectivité,

Il appartient donc au Comité Syndical de fixer l'effectif des emplois, à temps complet et à temps non complet, nécessaires au fonctionnement des services.

Dans le cadre des mutations des agents intégrés à la Ville, il est nécessaire de modifier le tableau des effectifs, à compter du 1^{er} Mars 2023.

Le **COMITÉ SYNDICAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOPTÉ les modifications du tableau des emplois et l'actualisation du tableau modifié :

FILIERE TECHNIQUE :

DE SUPPRIMER :

- 1 poste d'Adjoint Technique Principal de 2ème classe
- 1 poste d'adjoint technique
- 1 poste d'Agent de maîtrise

Cadres d'emplois/Grades	Total des emplois	Total pourvus	Total non pourvus	Total Titulaires	Total Contractuels	Total des emplois à temps complet
Technique	8 (11)	8	0	7	1	7
Catégorie C						
Adjoint technique territorial principal de 2ème classe	2 (3)	2		2	0	2
Adjoint technique territorial	4 (5)	4		3	1	3
Agent de maîtrise	2 (3)	2		2	0	2
Total général	8 (11)	8	0	7	1	7

**FAIT ET DELIBERE EN SEANCE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS,
TOUS LES MEMBRES PRESENTS ONT SIGNE AU REGISTRE.**

ACTE EXECUTOIRE le 04.04.2023
en application des Art. L 2131-1,
L 2131-2, L 2131-3 du C.G.C.T.
Affiché - Notifié le 04.04.2023.



La Vice-présidente,

Muriel SCOLAN
Muriel SCOLAN

Acte publié le 04-04-2023

Acte classé**S-23-MARS-08**

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	AR reçu	> Classé <

Identifiant FAST : ASCL_2_2023-04-03T16-48-57.00 (MI244207556)

Identifiant unique de l'acte : 095-259501484-20230320-S-23-MARS-08-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Date de décision : 20/03/2023



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 4. Fonction publique
4.1. Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.
4.1.3. suppression de poste

Identifiant unique de l'acte antérieur

:

Acte : 08-- Modification de la liste des emplois.PDF

Multicanal : Non

Annuler

Préparé

Date 03/04/23 à 16:48

Par MANTEL Cécile

Transmis

Date 03/04/23 à 16:48

Par MANTEL Cécile

Accusé de réception

Date 03/04/23 à 16:53

Classé

Date 17/04/23 à 15:52

Par MANTEL Cécile